

# PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE VANNES (56)

Permanence du 18 novembre 2021  
Salle des enquêtes publiques, Mairie de Vannes

## 1. NOTE D'AMBIANCE

---

### Présences :

- Louis-Marie GARD – APIJ
- Marie GUICHAOUA – garante CNDP
- Fiona LACOMME – Etat d'Esprit Stratis, assistance maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ)

### Participations :

- 4 visites représentant 6 personnes au total

### Tonalité des échanges :

- Des profils diversifiés : riverains proches, Vannetais, membre d'une association d'aide aux personnes détenues. Pas de participation des membres du collectif des Indignés de Chapeau Rouge.
- Des échanges riches et denses (entre 45 min et 1h20 par échange en moyenne).
- De nombreuses questions et demandes d'information sur le projet en particulier, mais également sur le fonctionnement de la construction/exploitation des établissements pénitentiaires en général.
- Des positions allant d'une opposition forte à tempérée au projet. Certains participants sont catégoriquement contre, d'autres aspirent surtout à des garanties fortes ou à certaines contreparties.

## 2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

---

- **Riverain très proche du site d'étude.**  
Ancien employé de mairie, agriculteur ayant cessé son activité.

- Militant contre le projet depuis 2017 : pour des raisons de nuisances (bruit, sécurité, trafic) mais également d'impacts de l'évolution du zonage du PLU sur ses projets agricoles (reclassement du terrain en zone ZAU2). Il a intenté un recours contentieux devant le tribunal administratif à ce sujet.
  - Il mène depuis 3 ans une "enquête de terrain" à l'échelle nationale sur les incidences des établissements pénitentiaires en exploitation sur les riverains.
  - Il a essayé de contacter le collectif des Indignés du Chapeau Rouge en vain et s'est initialement montré sceptique sur les raisons ayant poussé l'APIJ à organiser deux réunions distinctes (pour les membres du collectif d'une part et les autres riverains d'autre part).
- 
- **Couple de riverains très proches du projet**, leur jardin jouxte le site d'étude.
  - Très inquiets vis-à-vis des nuisances que pourrait générer le nouvel établissement pénitentiaire, en termes d'impacts sonores au niveau de leur domicile, de salubrité des abords et de sureté globale du quartier.
  - Le ravalement de la façade de leur domicile leur a été difficilement accordé dû à la trop grande proximité avec la chapelle du Rohic (bien que situé à 950 mètres de celle-ci) ; ils s'étonnent alors de l'absence d'incompatibilité avec la construction d'un établissement pénitentiaire à tout juste 500 mètres de la chapelle.
- 
- **Un couple de Vannetais**  
Membres du Conseil de quartier Centre-ville-Port.  
Étonnés que les Conseils de quartiers de Vannes ne se soient pas davantage mobilisés pour participer à cette permanence, ils attendent une plus grande mobilisation dans le cadre de la concertation.
  - Pas riverains directs du projet mais habitants de Vannes, ils se sentent concernés par les enjeux liés au projet.
  - Étonnés et inquiets de la proximité de l'établissement pénitentiaire du centre-ville de Vannes, qui leur semble inédite par rapport aux autres cas français. Ils s'interrogent sur les raisons de l'implantation des établissements pénitentiaires en zones urbaines (notamment aussi dynamiques que celle de Vannes) et craignent un engorgement du trafic routier au niveau d'une zone qui le subit déjà fortement.
- 
- **Une Vannetaise**  
Retraitée, originaire du Nord de la France, installée à Vannes depuis 2013.  
Visiteuse de prison membre de l'Association Nationale des Visiteurs de Prison (ANVP).
  - Sensibilisée sur ces questions, elle s'intéresse fortement au projet et a déjà visité la maison d'arrêt de Vannes, dont elle déplore l'état de vétusté.
  - Elle s'inquiète du changement d'échelle, et donc de climat intérieur et des incidences psychologiques en découlant pour les détenus, entre la maison

d'arrêt de Vannes (45 places) et le nouvel établissement (550 places) et fait part de sa forte attente concernant le soin accordé à l'accessibilité et l'accueil des familles de détenus.

### 3. THEMES DES OBSERVATIONS

---

- **L'emplacement du site d'étude :**

- Le site d'étude est jugé très proche du centre-ville de Vannes et des habitations du quartier de Chapeau Rouge.
- Question sur la possibilité de déplacer le lieu du site d'étude sur le territoire de la commune de Saint-Avé, qui disposerait d'un ancien terrain militaire plus utilisé.
- Demande de précisions sur les procédés menant au choix du site d'implantation d'un établissement pénitentiaire.
- Place du choix politique (rôle des élus locaux, notamment du maire de la commune concernée) dans le processus du choix d'un site d'implantation.
- Demande de clarification sur les raisons d'implantation des établissements pénitentiaires au sein des zones urbaines, dynamiques comme Vannes, plutôt qu'au sein de zones rurales ou sinistrées.

- **La révision et le zonage du PLU de Vannes :**

- Demande de précisions et de clarté sur le reclassement des zones du PLU concernées par le projet (de ZAU2 à ZAU).
- Impacts éventuels de l'implantation de l'établissement pénitentiaire sur les règles de constructibilité des parcelles voisines du site.

- **L'intégration paysagère et architecturale du projet :**

- Question du traitement paysager de l'établissement et de la possibilité d'échanges entre les architectes-paysagistes du projet et les riverains sur ce sujet.
- Importance du choix des arbres qui pourraient être utilisés pour masquer l'établissement (essences appropriés, entretien, hauteur, etc).
- Question du surplomb de l'établissement par rapport aux habitations (effet de déblai/remblai), et de la hauteur des murs de l'établissement pénitentiaire.
- Volonté de ne pas raser les arbres le long de la voie express.
- Question de la proximité de l'établissement pénitentiaire et de la chapelle Notre-Dame du Rohic, classée monument historique.

- **Les nuisances sonores :**

- Le secteur du site d'étude subit déjà diverses nuisances (problèmes de salubrité au niveau de l'aire de covoiturage et nuisances sonores issues de la voie

express) que le projet va venir alourdir.

- Nécessité d'éloigner au maximum l'établissement pénitentiaire des habitations les plus proches du site d'étude.
  - Question d'une aide à l'isolation sonore pour les riverains (bruit issu de l'établissement), parallèlement aux protections acoustiques dont sera doté l'établissement pénitentiaire (bruit issu de la voie express).
  - Question sur les efforts et garanties de régulation et le contrôle des « parloirs sauvages ».
- **Le trafic routier et la desserte du site :**
    - Inquiétudes sur la densification du trafic routier dans une zone déjà sujette à de nombreux engorgements.
    - Question de l'éventuel réaménagement du giratoire à proximité du site.
    - Question de la présence d'un parking sur le site.
    - Question de l'évolution de la desserte en transports en commun du site.
- **Les enjeux de sûreté :**
    - Question des modalités de prise en compte des risques d'évasion dans le cadre du projet.
    - Possibilité d'augmenter la hauteur du grillage de limite de propriété à 3 mètres, notamment au niveau de la voie express et des habitations les plus proches.
    - Inquiétudes sur les allers-venues le long de la voie express et les interactions éventuelles entre les détenus et l'extérieur.
- **La question des détenus et de leurs familles :**
    - Question sur le type de détenus incarcérés (homme/femmes, types de peines) au sein du nouvel établissement pénitentiaire, et donc de sa nature.
    - Question sur l'origine géographique des détenus (bassin de vie de Vannes, département du Morbihan, région de Bretagne ou plus large ?).
    - Question sur les autorisations/permissions de sortie de certains détenus du nouvel établissement.
    - Données sur les flux de familles qui emménagent dans une ville d'implantation d'un établissement pénitentiaire pour se rapprocher de leurs proches en détention.
    - Inquiétudes sur le transfert des détenus de la maison d'arrêt de Vannes vers le nouvel établissement, avec l'importance du changement d'échelle (45 places contre 550) et des éventuels impacts psychologiques.
    - Demande d'efforts maximum à accorder à l'accessibilité et à l'accueil des familles de détenus du nouvel établissement.
- **Le déroulé et les impacts du chantier :**
    - Demande d'une information transparente et continue sur les avancées du chantier (lettres-info chantier, réunions/points d'étapes durant le chantier) et d'identification d'un point de contact fixe et unique pour les riverains en cas de

problème en phase chantier et lorsque l'établissement sera en exploitation.

- Question de l'intégration et des aménagements paysagers autour du chantier, à proximité des parcelles des riverains.
- Inquiétudes vis-à-vis des nuisances (notamment nocturnes) issues du trafic des camions de chantier et de livraison.